



Déclaration FNME CGT CPB 30 mars 2020

L'Europe est un des nids de la pandémie COVID 19 et en France comme ailleurs ce sont les travailleurs et travailleuses qui sont en première ligne face aux impacts sociaux, sanitaires et économiques de cette crise. Ne pas les protéger ne fera qu'accroître la vitesse de la propagation de la maladie.

Les entreprises des IEG ne sont pas épargnées.

Le plus gros danger réside dans l'exposition au virus. Or, nous sommes très inquiets devant l'ambiguïté du gouvernement mais aussi des employeurs de la branche : un jour ils louent le confinement comme "seule et unique solution" et un autre jour ils annoncent "qu'il faut reprendre le travail".

On fait prendre des risques aux agents pour des chantiers qui ne sont pas indispensables aux défis sanitaires d'aujourd'hui. Cette situation génère, pour les salariés encore présents sur leur lieu de travail, un état d'inquiétude et de panique grandissant.

Beaucoup ont peur !

Les pressions sont fortes et s'accroissent de jour en jour sur les travailleurs et travailleuses, cadres et non cadres, pour continuer l'activité sans que les règles d'hygiène et de sécurité soient mises en place et sans moyen de protection ou avec des moyens insuffisants (distances de sécurité, gels, équipements de protection collectifs ou individuels...). Ces pressions s'exercent aussi de plus en plus pour la reprendre quand elle a été arrêtée sans aucune assurance que la sécurité des salariés sera de nouveau assurée.

Parfois la pression devient chantage au maintien du salaire ou à l'octroi d'une prime.

Nombreuses aussi sont les questions relatives aux inconnus sur les modes de contamination et donc sur les gestes de protection : distances réellement efficaces, transmission par contact avec les matériaux et matériels... y compris dans les véhicules bleus que les agents prennent sur les astreintes.

De ce fait, pour notre fédération, on exige que soit listé les activités qui sont indispensables à la santé et à la vie des citoyens et à la sauvegarde de nos industries et dans l'intérêt général.

Surtout que tous ceux qui travaillent dans ces secteurs peuvent occuper inutilement du matériel de protection qui serait mieux utilisé dans d'autres secteurs comme l'hôpital, les commerces, les routiers, les aides à domicile ou d'autres services publics.

Si je vous dis : "*aménagement et rangement des véhicules, soudure en atelier, pose et mise en route de concentrateurs, recherche de résolutions de problème sur des erreur de relevé de compteur, peinture de pylône, élagage*"... Sincèrement pensez-vous que ces chantiers soient réellement indispensables dans la période ! Eh bien apparemment "oui" puisque ce

sont des chantiers officiels pour lesquels certaines directions demandent aux agents d'intervenir ou d'être sur site !

Pour ceux qui se voient imposer de se rendre au travail nous exigeons la mise à disposition de protections individuelles et collectives pour tous les personnels devant travailler sous peine de droit de retrait quand ces conditions ne sont pas validées par les CSE/-C et CSSCT de l'établissement ou de l'entreprise à l'image de ce que nous avons porté chez GRDF par exemple. Sur ce sujet et vue la réponse de la DIRECCTE il semble que la CGT ne se soit pas trompée une fois de plus !

Enfin, c'est aux employeurs de trouver les solutions pour financer le salaire intégral des salariés. Les agents n'ont pas à être en congé forcés ! Ils sont confinés. Ils restent chez eux parce qu'il faut rester chez soi, c'est assez malsain d'entendre qu'ils sont en congés.

De là, notre fédération comme notre confédération exige le retrait de toutes les dérogations au Code du travail prévues dans la loi d'état d'urgence sanitaire en matière de temps de travail, de repos hebdomadaires ou dominicaux, de prises de congés ou RTT imposées, etc.

Pour terminer, nous refusons la mise en place du chômage partiel dans les IEG. Du chômage partiel au chômage tout court il n'y a qu'un pas ! Nous donnerons le mot d'ordre de ne pas signer des textes régressifs dans nos entreprises sur nos acquis sociaux. Il y a d'autres solutions !

Ce qui se passe dans certaines entreprises risque de laisser des traces profondes lors du retour à une situation normale, source de difficultés et de possibles conflictualités ultérieures. Notre fédération vous invite donc à bien réfléchir à vos décisions et à leurs conséquences lors du retour à la normale !

Montreuil, le 30 mars 2020